

996 / 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 034-213401391-20240411-996_2024-DE



**DELIBERATION
DU CCAS DE LA COMMUNE
DE LIEURAN LES BEZIERS**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à seize heures, le conseil d'administration régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Robert GELY, Maire.

Etaient présents : M. GELY Robert, ROULETTE Claudine, MIQUEL Marie-José, GELY Sabine, LOUIS Roger, MARTOREL Daniel, MARTOREL Françoise.

Etaient absents : M. RAMONDENC Bérengère (pouvoir à Mme GELY Sabine), GAZEL Marie-Agnès.

Date de convocation et affichage : 04/04/2024

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 07

Nombre de suffrages exprimés : 08 Pour : 08 Contre : 0

Mme MIQUEL assure les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire et président du CCAS demande aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 6 718.00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu son Président,

Approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Dépenses : 7 932.00 € Recettes : 7 932..00€

- Pas d'opérations au niveau de la section investissement.

Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à de dossier.

Lieuran les Béziers,
Le 11 Avril 2024
Le Maire, Président du CCAS

